

« La bête de l'événement est là... et elle arrive. »

Vous voudrez bien excuser la syntaxe approximative et l'expression amphigourique de cette citation, car elle tombe des lèvres olympiennes de notre Jupiter national, Emmanuel Macron ! C'est au cours d'un entretien accordé au *Financial Times* — comprenez qu'il était dans son élément... — et paru sur leur site le 17 avril dernier (vous pouvez facilement trouver la vidéo sur YouTube) que le Président a eu cette phrase étonnante.

À la question qui lui est posée : « Est-ce que vous avez jamais imaginé que (...) vous devriez gérer une crise pareille ? », en faisant référence à la crise du coronavirus, le président Macron se lance dans un long développement dont il a le secret, au cours duquel, suite à un petit moment de réflexion, il lâche : « je crois que notre génération doit savoir que la bête de l'évènement est là... et elle arrive, qu'il s'agisse du terrorisme, de cette grande pandémie ou d'autres chocs. Il faut la combattre quand elle arrive avec ce qu'elle a de profondément inattendu, implacable. »

Cette référence à peine voilée au chapitre XIII de l'*Apocalypse* de saint Jean, dans le discours de cet ancien élève des Jésuites à Amiens, a de quoi attirer notre attention. Est-ce un message subliminal que l'on aurait pu conclure par « que ceux qui ont

des oreilles pour entendre, entendent » ? Ou une simple référence littéraire ou philosophique comme il les affectionne, sans autre but que d'illustrer son propos ?

Commençons par nous remémorer qui est cette bête et ce qu'elle peut représenter.

À la fin du chapitre XII de l'*Apocalypse*, saint Jean nous présente la déconvenue du Dragon (Lucifer) qui n'a pas réussi à nuire à la Femme (la Vierge Marie) ni à dévorer son enfant. De dépit, il se retourne contre les enfants spirituels de la Vierge Marie : « Et le dragon fut rempli de fureur contre la femme, et il alla faire la guerre au reste de ses enfants, à ceux qui observent les commandements de Dieu et qui gardent le commandement de Jésus. » (*Apoc.*, XII, 17)



L'adoration de la bête de la mer
Tentures de l'Apocalypse à Angers

Le démon s'établit alors sur le littoral de la mer et le chapitre XIII commence par décrire l'apparition de cette bête féroce et monstrueuse qui sort de la mer pour venir servir la cause du Dragon : « Puis je vis monter de la mer une bête qui avait sept

têtes et dix cornes, et sur ses cornes dix diadèmes, et sur ses têtes des noms de blasphème. La bête que je vis ressemblait à un léopard ; ses pieds étaient comme ceux d'un ours, et sa gueule comme une gueule de lion. Le dragon lui donna sa puissance, son trône et une grande autorité. Une de ses têtes paraissait blessée à mort ; mais sa plaie mortelle fut guérie, et toute la terre, saisie d'admiration, suivit la bête, et l'on adora le dragon, parce qu'il avait donné l'autorité à la bête, et l'on adora la bête, en disant : " Qui est semblable à la bête, et qui peut combattre contre elle ? " Et il lui fut donné une bouche proférant des paroles arrogantes et blasphématoires, et il lui fût donné le pouvoir d'agir pendant quarante-deux mois. Et elle ouvrit sa bouche pour proférer des blasphèmes contre Dieu, pour blasphémer son nom, son tabernacle et ceux qui habitent dans le ciel. Et il lui fut donné de faire la guerre aux saints et de les vaincre ; et il lui fût donné autorité sur toute tribu, tout peuple, toute langue et toute nation. Et tous les habitants de la terre l'adoreront, ceux dont le nom n'a pas été écrit dans le livre de vie de l'Agneau immolé, dès la fondation du monde. Que celui qui a des oreilles entende ! Si quelqu'un est destiné à la captivité, il sera mené en captivité ; si quelqu'un est destiné à périr par l'épée, il faut

qu'il soit tué par l'épée : ainsi se manifestent la persévérance et la foi des saints. » (Apoc., XIII, 1-10)

Vient ensuite la bête de la terre, dans la dépendance de la première bête, pour la soutenir, la faire adorer, et persécuter plus violemment ceux qui refusent de se prosterner devant elle.

Quel sens donner à cette première bête sauvage à sept têtes, qui monte de la mer ?

Les commentateurs y voient la représentation du système politique mondial. En effet, elle a du pouvoir, de la puissance et un trône, ce qui indique qu'il s'agit d'une entité politique (Apoc., XIII, 2). Elle domine « sur toute tribu, tout peuple, toute langue et toute nation » (Apoc., XIII, 7), ce qui représente bien plus qu'un simple gouvernement national et qui convient à un gouvernement mondial.

Elle possède à elle seule les caractéristiques des quatre bêtes décrites dans la prophétie de Daniel et qui montent elles aussi de la mer (Daniel, VII, 2-8), notamment l'apparence d'un léopard, les pieds d'un ours, la gueule d'un lion, ainsi que les dix cornes de la quatrième bête effrayante.

Dans la prophétie de Daniel, les



bêtes désignent des rois précis, ou royaumes politiques, qui se succèdent à la tête d'empires (Daniel VII, 17-23). Cette bête sauvage représente donc une organisation regroupant différents systèmes politiques. Le chapitre XVII, verset 12, de l'Apocalypse précisera d'ailleurs que les dix cornes couronnées représentent dix rois.

Cette bête monte « de la mer », c'est-à-dire des masses populaires

agitées d'où les gouvernements humains tirent leur origine démocratique (Isaïe, XVII, 12-13). De plus, nous ne pouvons nous empêcher de voir dans cette origine océanique de la bête une allusion à la cybernétique actuelle et à notre monde profondément dépendant de la connectivité intercontinentale. Le projet mondialiste ne peut se réaliser que par ces échanges faciles et permanents entre les strates qui le composent, que ce soit via le téléphone ou le réseau internet. Ils sont les vecteurs de l'information-désinformation, de la manipulation des masses, comme de leur corruption. Vous ne serez pas surpris d'apprendre qu'encore aujourd'hui, plus de 90% du fonctionnement de ces réseaux passe par ces immenses câbles sous-marins (428 câbles au début de 2017).

Saint Jean précise peu après que 666, le nombre ou nom de la bête, est « un nombre humain » (XIII, 18). Cette expression indique donc que cette bête est une entité humaine, et non un esprit ou un démon.

Ces nations réunies sous le pouvoir de la bête s'entendent sur peu de choses, mais elles seront unies dans leur détermination à conserver leur autorité terrestre plutôt que de se soumettre au royaume de Dieu (Psaume II, 2) si bien qu'elles uniront leurs forces pour combattre les armées de Dieu dirigées par Jésus-Christ (Apoc., XVI, 14-16).

S'il est vrai de commencer par affirmer qu'il est toujours difficile et périlleux d'interpréter convenablement l'Apocalypse, il faut néanmoins convenir que ce passage de la bête de la mer semble décrire remarquablement le règne anti-christique du Nouvel Ordre Mondial, ce projet politique supranational qui a pour but d'organiser la vie humaine en « république universelle » de manière à mettre en échec le plan de Dieu, en réussissant à recréer un paradis sur terre, où l'homme prétendra avoir réussi à trouver le

bonheur par ses propres forces, tout en oblitérant le monde surnaturel et les intérêts de Dieu. Comme le dit fort justement



M. Macron, et c'est un véritable étonnement que de tomber d'accord avec lui, la crise du Coronavirus n'est pas un coup de boutoir dans le projet de la mondialisation, ni une menace pour lui, mais « une chance pour le multilatéralisme », un « moment de vérité pour l'Europe » qui va permettre de relancer le processus mondialiste comme ce fut le cas, de son propre aveu, du terrorisme, du phénomène migratoire, du phénomène climatique, du phénomène technologique, de la crise de 2008 et comme ce sera le cas de la crise économique que nous nous apprêtons à subir de façon encore plus dramatique. Tous ces chocs ont opéré et opèrent des transformations nécessaires au processus de la mondialisation.

Il n'appartient pas au prêtre de faire l'analyse politique, sociologique, ou médicale de la crise du Coronavirus... Cela ne relève pas de son domaine de compétence. En revanche, il est de son devoir d'éclairer vos consciences et de dénoncer ce qui s'oppose au Christ et au salut de vos âmes.

En l'espèce, il est de son devoir de dénoncer cette manœuvre mondiale qui a pris prétexte du Coronavirus pour vous éloigner de la pratique de notre sainte religion et tester votre degré de servitude intellectuelle et pratique à l'égard des pouvoirs politiques corrompus.

Précisons aussi, même si c'est évident, que le respect des précautions sanitaires raisonnables et vraiment efficaces appartient à la vertu de prudence chrétienne et que ce n'est pas cela que nous remettons en question.

Je vous invite à lire *l'Appel pour l'Église et pour le Monde*, du 08 mai 2020, signé notamment par Mgr Carlo Maria Viganò, qui, malgré quelques arguments à saveur personnaliste, a le mérite de bien mettre en lumière le processus odieux auquel nous sommes tous confrontés et de le dénoncer vigoureusement.

En voici quelques passages pour



vous donner le goût de le lire : « Nous avons des raisons de croire – sur la base des données officielles relatives à l'incidence de l'épidémie, et sur celle du nombre de décès – qu'il existe des pouvoirs fort intéressés à créer la panique parmi la population dans le seul but d'imposer de façon permanente des formes de limitation inacceptables de la liberté, de contrôle des personnes, de suivi de leurs mouvements. Ces formes de limitations liberticides sont un prélude inquiétant à la création d'un Gouvernement Mondial hors de tout contrôle. »

Ou encore : « Nous sommes tous appelés à évaluer les faits actuels conformément à l'enseignement de l'Évangile. Cela implique de choisir son camp : avec le Christ, ou contre le Christ. (...) Ne permettons pas que des siècles de civilisation chrétienne soient anéantis sous le prétexte d'un virus, en laissant s'établir une tyrannie technologique haineuse dans laquelle des personnes

anonymes et sans visage peuvent décider du sort du monde en nous confinant dans une réalité virtuelle. Si tel est le plan auquel les puissants de la terre entendent nous plier, sachez que Jésus-Christ, Roi et Seigneur de l'Histoire, a promis que "les portes des Enfers ne prévaudront pas" (Mt, XVI, 18). »

Ne nous leurrons pas, chers fidèles, nous assistons à la mise en place progressive mais inéluctable du Nouvel Ordre Mondial qui aboutira au règne de l'Antéchrist que Notre-Seigneur anéantira. Vous avez été les témoins directs de cette situation inouïe où, sous prétexte de sauver des vies humaines, on a interdit à des humains de s'approcher de leur véritable Sauveur ! alors qu'ils pouvaient le faire sans risque disproportionné et prudemment. On a saisi l'occasion de cette épidémie pour tenter d'habituer les gens à se passer du culte dû à Dieu (pensez à la déclaration sidérante de M. Castaner, accessoirement Ministre des cultes, à ce sujet) et cela a constitué un remarquable test du degré de docilité des masses et de ce que les États pouvaient se permettre de leur imposer.

Ce n'est pas être complotiste que de constater les faits ! Oui, « la bête de l'événement est là... et elle arrive ». Et le Président d'ajouter : « Il faut la combattre » ! Se pourrait-il que nous soyons de plus en plus d'accord avec lui ? Hélas, il y a fort à parier qu'il ne comprenne pas ce combat comme nous... Saint Jean nous avertit : cette bête paraîtra invincible et ses adorateurs diront, subjugués : « Qui est semblable à la bête, et qui peut combattre contre elle ? » (*Apoc.*, XIII, 4) De la même façon qu'aujourd'hui les chantres du Nouvel Ordre Mondial nous assurent que « le changement, c'est maintenant », que la République (universelle) est en Marche et que « Nous irons ensemble vers ce Nouvel Ordre Mondial et personne, je dis bien personne, ne pourra s'y opposer. » (Discours du président Sarkozy pour ses vœux au corps

diplomatique étranger, le 16 janvier 2009)

Alors, comment combattre ? Saint Jean semble anéantir notre enthousiasme lorsqu'il écrit au sujet de cette bête : « Et il lui fut donné de faire la guerre aux saints et de les vaincre » (*Apoc.*, XIII, 7) ou encore pire, semble-t-il : « Si quelqu'un est destiné à la captivité, il sera mené en captivité ; si quelqu'un est destiné à périr par l'épée, il faut qu'il soit tué par l'épée : ainsi se manifestent la persévérance et la foi des saints. » (*Apoc.*, XIII, 10)

Il nous faudra donc supporter et offrir, en réparation pour les péchés du monde et les nôtres, toutes les tribulations que nous aurons à traverser, sans jamais nous compromettre avec la bête, sans jamais faire partie de ceux qui, pour préserver leurs intérêts terrestres, préféreront l'adorer, car ceux-ci, leur nom n'a pas été écrit dans le livre de vie, dit saint Jean, c'est-à-dire qu'ils n'iront jamais au Ciel...

Nous développerons la prochaine



fois, cet autre risque terrible que présentent pour nos intelligences et pour notre attachement à la vérité, ces situations troublées où l'on n'y voit pas clair. Pour l'instant, réfugions-nous dans les Cœurs de Jésus et de Marie et, comme saint Jean nous y invite dans *l'Apocalypse*, efforçons-nous d'être les enfants de cette bonne Mère du Ciel, d'appartenir « à ceux qui observent les commandements de Dieu et qui gardent le commandement de Jésus. » (*Apoc.*, XII, 17) qui n'est autre que celui de la vraie charité.

Abbé Louis-Marie Turpault +

Le psautier, un remède à la crise ?

Un remède à la crise ?... mais de quelle crise parle-t-on ? Crise sanitaire du Covid 19 ? Crise économique inéluctable ? Crise d'identité nationale ? Crise de l'Église ? Crise morale ? Crise du climat ?...

Force est de constater qu'on nage en pleines crises : confinement, chômage, immigration, catastrophisme-écologique, perte de la foi et de la morale... Le bateau prend l'eau de toute part, le monde se laïcise inexorablement, la pensée collective et matérialiste s'impose partout :

Jamais le culte catholique public ne fut interdit, en même temps, sur la quasi-totalité de la terre ; jamais les peuples ne furent par milliards parqués comme des moutons ; jamais la restriction des libertés ne fut si unanime ; jamais un tel consensus n'aurait pu s'imaginer.

Toutes ces crises n'ont pourtant à la racine qu'un seul et même 'virus', qui comme le Covid 19, se décline en multiples symptômes.

Inutile donc de se focaliser sur ces diverses crises, ce qu'il faut c'est un remède qui agit à la racine, un remède universel. Mais, à part le sirop Typhon, *'l'universelle panacée'*, chantée par Richard Antony, quel pourrait être le remède universel à toutes ces crises ?

Un très ancien remède élaboré, il y a près de 3000 ans, par un roi inspiré nommé David, présente toutes les qualités du remède recherché. Il s'agit, vous l'avez deviné, du Psautier :

- Plus efficace que la médecine de nouvelle génération, qui avec ses nano puces permet d'identifier les pathologies, le psautier permet d'identifier le mal.

- Plus efficace encore que ces nano puces à protéines qui tendent à une médecine personnalisée, le psautier s'adapte d'emblée à toutes les crises personnelles, nationales, matérielles ou spirituelles.

Le psautier n'est pas sorti d'un laboratoire ni de la sagesse du monde, mais de l'un des cinq *Livres de la Sagesse*, inspirés par Dieu.

Le psautier n'est pas un remède insipide ou amer, il est au contraire suave et doux. Mais comme tout remède il n'est efficace que lorsque la prescription est suivie fidèlement. La prescription cependant, diffère selon les états. Elle est par exemple à administrer quotidiennement chez les religieux, seulement à certaines heures chez les personnes appartenant à un tiers-ordre ou ponctuellement pour d'autres.

Mais pourquoi, plus qu'autre chose, le psautier serait-il le remède universel aux crises actuelles ?

Les multiples crises actuelles tirent leur origine de ce que l'on pourrait appeler malicieusement *'le virus NS'*...

Ce *'virus NS'* ou *'virus Non Serviam'* infeste actuellement le monde dans une pandémie jamais égalée jusqu'alors. Sa virulence se trouve dans la séduction et la quête d'indépendance à l'égard de Dieu.

Le Psautier se présente comme le remède universel en ce sens qu'il redonne à l'homme et à la société le sens de Dieu. Il est l'antidote au *'Non Serviam'* de Lucifer.

Les psaumes fixent les rapports entre l'homme et Dieu. Ils inspirent aux âmes et aux nations une juste crainte de Dieu et une confiance sans faille envers le Créateur.

Les psaumes sont un chemin parfait pour aller à Dieu. Toute la trame du Psautier appelle et décrit le Rédempteur. À mots couverts, ils glorifient le Sauveur et sa sainte Mère.

Les psaumes encouragent, éclairent et fortifient les âmes. Ils ne sont pas œcuméniques ou laxistes. Ils sont la parole de Dieu. Ils témoignent du bien et du mal, du ciel et de l'enfer, du péché et de la miséricorde, de la justice et de la grandeur de Dieu. Ils expriment la parfaite contrition et la parfaite adoration.

Les psaumes sont la prière parfaite pour répondre aux nécessités de l'âme, des nations et de l'Église.

Notre-Seigneur et la Très Sainte Vierge Marie ont récité quotidiennement les psaumes. L'Église continue chaque jour cette prière pour son Corps mystique.

Un exemple du bienfait des

psaumes nous est donné par une Reine de France. Son histoire est proche de la nôtre, par son *'confinement'*.



L'histoire commence avec la naissance de Philippe Auguste, en 1165. Attendue depuis près de trente ans, cette naissance est accueillie comme un miracle par la famille royale. Son père Louis VII donne au bébé le surnom de Dieudonné.

Philippe Auguste est sacré roi à 15 ans, en 1180, et quelques mois plus tard, il épouse Isabelle de Hainaut.



Trois ans plus tard, le roi Philippe II s'impatiente de ne pas avoir encore d'héritier. Il envisage sérieusement de répudier son épouse. La reine Isabelle prie les psaumes avec ardeur : « Ô Dieu, sauvez-moi par votre nom et rendez-moi justice par votre puissance » Ps 53. Et le 5 septembre 1187 elle donne naissance à un petit Louis. L'héritier est encore en bas-âge lorsqu'en 1190, la reine Isabelle meurt.

Philippe II décide de se remarier afin de conforter sa descendance. Son choix politique se porte sur le Danemark. Il envisage une alliance qui lui permettrait de déstabiliser l'alliance anglo-normande.

La jeune fille de son choix est la sœur du roi Knut IV. Elle est âgée de 18 ans. Ingeburge est fort jolie, mais aux dires des historiens, la beauté de son âme surpasse de loin celle de son visage.



La rencontre des fiancés a lieu à Amiens le 14 août 1193. Le mariage est célébré, ce même jour, en grande pompe, dans la cathédrale.

Le soir, tandis que le peuple festoie, les époux se retrouvent. À 28 ans Philippe Auguste épouse en secondes noces Ingeburge.

Mais, le lendemain, lors de la cérémonie du couronnement de la reine, le roi Philippe II est pris d'un tremblement inexplicable. La cour s'étonne et s'inquiète. En fin d'après-midi, le roi annonce qu'il veut faire annuler son mariage. Et

mettant en pratique sa résolution, il expédie Ingeburge au Monastère de Saint-Maur-des-Fossés.

Que s'est-il passé ? Y a-t-il eu un complot politique ? La jeune fille n'est-elle pas au goût du roi ? A-t-elle un vice caché ? Le mariage a-t-il été consommé ? Les chroniques de l'époque relayent allègrement les interrogations populaires.

Le 5 novembre 1193 l'annulation de mariage est prononcée par l'archevêque de Reims, oncle du roi. Au procès, la jeune femme ne peut se défendre car elle ne parle pas français. Mais, comprenant la sentence, elle s'écrie '*Mala Francia !*' et, demandant l'intervention du pape Célestin III, elle appelle : '*Roma, Roma !*'

Le pape convoque alors à Paris un concile, mais il n'aboutit pas. Ingeburge renouvelle sa demande d'opposition à l'annulation de mariage. Le roi est agacé. Il ordonne de mettre Ingeburge en confinement à Cisoing, car il veut se remarier. Et, le 1^{er} juin 1196, il épouse Agnès de Méranie.

Dans sa captivité Ingeburge veut espérer : « *Parce que vous Seigneur, vous m'avez établie dans une singulière espérance* » Ps 4.



Les psaumes soutiennent sa foi et c'est avec ferveur qu'elle prie : « *Seigneur prêtez l'oreille à mes paroles, comprenez mon cri !* » Ps 5

L'évêque de Tournai témoigne de la piété d'Ingeburge : « *Je dirais presque que la reine est mieux faite que Sara, plus sage que Rebecca, plus dévote qu'Anne, plus chaste que Suzanne ; son occupation journalière est la prière, la lecture ou le travail des mains. Elle ignore ce que sont les jeux et les amusements : depuis le matin jusqu'à neuf heures, elle prie, agenouillée dans son oratoire ; elle répand devant le seigneur des larmes et des gémissements, moins pour elle que pour son époux. Oh ! si notre Assuérus connaissait le mérite de son Esther, il lui rendrait bientôt ses bonnes grâces, son amour, sa confiance et le trône qu'il lui ôte. Hélas ! cette reine, fille de rois, petite-fille de saints martyrs, est réduite par l'indigence où elle se trouve, à vendre ses meubles, ses habits même, pour*

pourvoir à sa nourriture. Je l'ai vue pleurer, et j'ai pleuré moi-même avec elle... »

L'évêque part à Rome supplier le pape. En 1198, le nouveau pape Innocent III, prend la cause d'Ingeburge très au sérieux. Il somme le roi de France de rendre à Ingeburge sa place de reine et lui demande de se séparer d'Agnès de Méranie. Son ton est ferme, il menace le roi d'excommunication et lui intime de '*faire œuvre de chair*' avec son épouse légitime.

Plusieurs fois le roi rend visite à Ingeburge, mais il ne l'aime pas. Il la déteste même. Il se révolte. La voix de sa conscience s'agite fébrilement. Son bon ange lui dit : « *Pourquoi te cabres-tu devant la volonté Divine, ô Roi ! Comme à chacun, Dieu a un plan d'amour pour toi : tu voulais une descendance, Dieu t'a donné Louis. Sa descendance sera bénie d'un grand saint. Mais tu ne veux t'en contenter. Tu choisis Ingeburge pour avoir d'autres héritiers mais elle ne te plaît pas. Et maintenant, tu veux faire mieux que Dieu en prenant Agnès, mais elle n'est pas ton épouse. Attention, tu abandonnes la sainte loi de Dieu !... Ô Roi ! Ranime ta foi ! Le mystère de la foi se ramène au mystère de la Croix ! Regarde la Providence et ne réduit pas la volonté de Dieu à la tienne trop humaine ! Tu ne comprends pas les aléas que Dieu place devant toi, exerce ta foi ! Accepte la Croix ! Regarde tes peines à la lumière de la foi, en vue du bonheur éternel que Dieu a préparé pour toi !* »

C'en est trop ! Philippe fait taire sa conscience. De colère, il jette son psautier. Son âme crie la rébellion : '*Non Serviam*' ! Son être convulse sous la virulence du '*virus NS*'. C'est décidé, il refuse de se soumettre à la loi de l'Église.

Le pape réfléchit : le mariage est indissoluble devant Dieu. La loi de Dieu est sainte. L'Église ne peut, par le mauvais exemple du roi, laisser le '*virus NS*' s'étendre sur tout le royaume de France. Elle ne peut laisser les âmes à la contagiosité d'un '*virus mortel*' car il ne s'agit pas là d'une simple épidémie de peste, il s'agit d'un danger de mort éternelle pour le royaume de France et ses sujets.

Le 6 décembre 1199, le pape réunit un concile à Dijon sous la présidence du légat Pierre de Capoue. La sentence contre l'obstination du roi est formulée. Mais par prudence, pour ne pas compromettre la sûreté du légat et des évêques, la promulgation est différée.

C'est de Vienne, le 15 janvier 1200 que le représentant du pape prononce solennellement la '*sentence de l'Interdit*' sur tous les domaines du roi. Tous les évêques du royaume doivent la publier et la faire observer dans leur diocèse, sous peine d'être suspendus de leurs fonctions et dépouillés de leurs bénéfices. Tous ceux qui refusent doivent comparaître devant le souverain pontife.

Le texte de l'Interdit proclame : « *Que toutes les églises soient fermées ; que personne n'y soit admis, si ce n'est pour faire baptiser les petits enfants.*

Qu'on ne les ouvre jamais, sinon pour entretenir les lampes, ou lorsque le prêtre prendra l'eucharistie et l'eau bénite à l'usage des malades.

Nous permettons que la messe soit célébrée une seule fois dans la semaine, le vendredi de grand matin ; on conservera les hosties pour les malades, et on n'y admettra que le clerc chargé d'assister le célébrant.

Que les prêtres prêchent le dimanche sous les portiques des églises, et que, pour tenir lieu de la messe, ils répandent la parole de Dieu.

Qu'ils récitent les heures canoniques hors des églises, sans que leurs voix puissent parvenir aux oreilles des laïcs ; lorsqu'ils liront l'épître ou l'évangile, qu'ils se gardent de pouvoir être entendus des fidèles.

Qu'ils ne souffrent pas qu'on enterre, ni même qu'on dépose les corps morts dans le cimetière. Ils préviendront en outre les laïcs que c'est un abus et un grave péché d'enterrer les corps morts dans une terre non consacrée, et que les fidèles s'arrogent, en le faisant, un droit qui ne leur appartient pas.

Qu'aucun fidèle ne communique, même au temps de Pâques, s'il n'est malade et en danger de mort. Que durant la même semaine ou bien le dimanche des Rameaux, les curés préviennent leurs paroissiens de se

rassembler le jour de Pâques au matin devant la porte de l'église ; là on leur permettra de manger de la viande avec le pain béni du jour.

Nous défendons expressément que les femmes soient admises dans l'église pour les relevailles ; qu'elles soient averties de prier, avec leurs voisins, hors de l'église le jour de leur purification, et qu'ensuite elles n'y aient accès, même pour tenir des enfants sur les fonts du baptême, même lorsque, après la levée de l'interdit, elles auront été introduites par le prêtre dans le lieu saint.

Ceux qui demanderont à se confesser seront entendus sous le portique de l'église. Dans les églises dépourvues de portique, on pourra, seulement lorsqu'il fera de la pluie ou du mauvais temps, ouvrir une des portes et entendre les confessions sur le seuil, en laissant dehors tous les fidèles, excepté celui ou celle qui se confessera ; mais la confession aura lieu à haute voix, de manière que le pénitent et le confesseur soient entendus de tous ceux qui seront hors de l'église. Quand le temps sera beau, les confessions seront entendues devant les portes de l'église fermée.

On ne placera point hors des églises des vases contenant de l'eau bénite, et les clercs n'en apporteront nulle part, attendu que tous les sacrements sont prohibés, à l'exception du baptême des nouveau-nés et du viatique pour les mourants.

L'extrême-onction, qui est un grand sacrement, reste elle-même interdite. »

Très rapidement l'Interdit se met en place sur tout le royaume. Les cloches se taisent, les églises et les cimetières restent fermés ; les corps des morts s'amoncellent sans sépulture. L'insupportable odeur qui remplit l'air de miasmes putrides porte à l'effroi, et fait réaliser la gravité du péché. Petits et grands de ce monde courbent le front.

Les mariages sont interdits. Louis VIII, le fils du premier mariage du roi Philippe avec Isabelle de Hainaut ne peut se marier dans le Royaume. Son mariage, avec Blanche de Castille, est célébré, en Normandie, le 22 mai 1200, en l'absence du roi.

Le roi est furieux de la sentence. Il contraint l'évêque de Paris à s'enfuir à pied hors de son diocèse. Les mois passent, le peuple en pénitence patiente généreusement. Au

bout de cinq mois pourtant, la colère gronde. Les cadavres s'amoncellent, le peuple veut avoir accès aux sacrements.

Au bout de 8 mois d'Interdit, le 7 septembre 1200, un concile est convoqué à Rambouillet. L'assemblée confirme que le mariage de Philippe II avec Agnès de Méranie n'est pas reconnu par Rome. Ingeburge, est amenée au château de Saint-Léger-en-Yvelines. Le 15 septembre 1200, le cardinal Octavien lève l'Interdit mais, le roi n'a pas cédé.

En mars 1201, un nouveau concile est convoqué à Soisson mais, Philippe campe sur ses positions. Il fait de nouveau enfermer son épouse. C'est dur pour Ingeburge qui a eu quelques jours de liberté au château de Saint-Léger. Pieusement, elle reprend son psautier et lit : « *Il a commandé pour toi à ses anges de te garder dans toutes ses voies* ». Ps 90. Ingeburge garde confiance en Dieu.



De fait, la providence a ses plans : Le 20 juillet 1201, la reine Agnès meurt en mettant au monde un bébé qui ne survit pas. En novembre 1201, le pape Innocent III accepte, à la demande du Roi Philippe, de légitimer les enfants qu'il a eus avec Agnès de Méranie. La demande est accordée au motif que cette princesse avait de bonne foi consenti au mariage, dans l'ignorance qu'elle était que l'annulation était illégale.

Le roi Philippe est révolté de la mort d'Agnès, il en rend Ingeburge responsable. Il ordonne qu'elle soit enfermée à Étampes dans la tour de Guinette et qu'elle y soit traitée avec une très grande sévérité. Ingeburge connaît alors une persécution de tous les instants. Elle s'accroche à son psautier : « *J'ai dit dans mon abatement extrême, tout homme est menteur* » Ps 115. Ingeburge est au supplice. Parfois dans ses souffrances, elle rencontre

Dieu, cela lui arrache un sourire et elle éprouve une joie profonde à s'unir à la Volonté Divine : « *Sa Vérité t'environnera comme un bouclier et tu ne craindras pas les frayeurs de la nuit* » Ps 90.

D'autres fois, Ingeburge se laisse surprendre par sa nature blessée par le péché originel : elle regarde ses peines, elle s'inquiète et se rebiffe. Mais, se reprenant, elle s'humilie devant Dieu : « *Seigneur, ayez pitié de moi, guérissez mon âme, car j'ai péché contre vous* » Ps 40.

Une de ses lettres exprime son dénuement extrême : « *Je suis persécutée par mon seigneur et mari Philippe qui, non seulement ne me traite pas comme sa femme, mais me fait abreuver d'outrages et de calomnies. Dans cette prison il n'y a aucune consolation pour moi, mais de continuelles souffrances. Personne n'a le droit de venir me voir, ni ne l'ose. Aucun religieux n'est admis à reconforter mon âme en m'apportant la parole divine. On empêche les gens de mon pays natal de m'apporter des lettres et de causer avec moi. La nourriture que l'on me donne est à peine suffisante ; on me prive même de soins. Je n'ai pas non plus assez de vêtements. Enfin, ce qui rend ma misère insupportable, ce sont les femmes vulgaires que le roi m'a données comme société. Elles me parlent d'une façon railleuse et offensante. Je n'entends que grossièretés ou insultes* ». Ingeburge soupire. Elle ouvre son psautier : « *Jette ton souci sur le Seigneur et Lui-même te nourrira, il ne laissera pas le juste dans une éternelle agitation.* » Ps 54

Cela fait maintenant près de 20 ans qu'Ingeburge est 'confinée'. Avec le temps, elle a appris à ne plus regarder ses peines. Sa nature blessée s'affecte moins. Son âme est modelée par les psaumes : « *Je prenais soin d'avoir toujours le Seigneur devant les yeux : car il est à ma droite pour que je ne sois pas ébranlé.* » Ps 15.

Elle vit en présence de Dieu.



Le jour de la délivrance arrive enfin ! « *Heureux celui qui a l'intelligence du pauvre, le Seigneur le délivrera aux jours mauvais* ».

En janvier 1213, Philippe Auguste restitue Ingeburge dans ses droits d'épouse et de reine, elle à 38 ans. Ses rêves de jeunesse se sont envolés, son corps a souffert, son cœur est purifié. Sa foi et sa charité ont grandi : elle a cherché Dieu et elle loue le Seigneur : « *J'ai attendu le Seigneur et il a fait attention à moi. Il a exaucé mes prières et il m'a tiré de l'abîme de misère et de la boue profonde* » Ps 39.

Le roi Philippe Auguste a repris son psautier. La voix de sa conscience s'unit maintenant à celle des psaumes : « *Ne Vous souvenez pas des fautes de ma jeunesse, ni de mes ignorances* » Ps 24. Le 14 juillet 1223, il meurt réconcilié avec sa femme et avec l'Église. Son testament est paisible : « *... Nous donnons à notre très chère femme Ingeburge, reine des Français 10 000 livres parisis...* »

La pieuse Ingeburge est maintenant libre. Elle est reçue avec grand respect par la famille royale. La Reine Blanche de Castille lui confie ses enfants. Avec joie Ingeburge éduque à la sainteté le petit Louis. Le 29 novembre 1226, à la mort de son père Louis VIII, le petit Louis est sacré roi. Louis est le neuvième du nom. Il régnera 43 ans et deviendra le grand Saint Louis.

La mission d'Ingeburge n'est pas terminée pour autant. Elle a prié pendant 20 ans pour le roi Philippe son époux et pour la France, elle doit continuer à demander à Dieu ses grâces pour le Royaume et pour le roi. Elle se retire dans le monastère de Saint-Jean-en-Isle, qu'elle a fondé. C'est là que le 29 juillet 1236, Dieu la rappelle à lui. Sur son psautier ouvert on peut lire : « *Vous avez tenu ma main droite et Vous m'avez conduit selon Votre volonté et Vous m'avez reçu avec gloire.* » Ps 72

Après la mort d'Ingeburge, saint Louis garde précieusement son Psautier. Ce '*psautier d'Ingeburge*' sera d'ailleurs longtemps conservé comme une relique du saint Roi. Actuellement le psautier est au musée de Condé. C'est un ouvrage



remarquable doté d'une cinquantaine d'enluminures, et de 163 lettrines originales. Ingeburge y avait inscrit des dates : celles du décès de ses parents, ainsi que celle de la victoire de Bouvines en 1214, pour laquelle elle avait tant prié.

1214, c'est aussi l'année que choisit la Très Sainte Vierge pour donner le Rosaire à saint Dominique. Dans l'apparition à saint Dominique, Notre-Dame lui dit : « *Sais-tu de quelle arme la Sainte Trinité s'est servie pour réformer le monde ?* » « *Sache que la pièce principale a été le Psautier Angélique qui est le fondement du Nouveau Testament. Si tu veux gagner les cœurs à Dieu prêche mon psautier.* »



Le psautier de Marie avec ses 150 Ave, éclaire en quelque sorte les 150 psaumes de David. Le sens caché des psaumes antiques s'illumine à la récitation des 150 Ave Maria, dans la contemplation des 15 Mystères de la Rédemption.

Le psautier de la Très Sainte Vierge Marie est comme une rosée divine qui, tombant dans l'âme, lui communique une fécondité admirable pour produire toutes sortes de vertus, dit Saint Louis-Marie Grignion de Montfort. Plus l'âme est arrosée par les Ave Maria, plus son esprit est éclairé, fortifié et son cœur embrasé.



'Le secret du Rosaire' de Saint Louis-Marie, révèle la grandeur du Psautier Marial et les grâces insondables qui en découlent.

Saint Louis-Marie Grignion de Montfort explique que, c'est par Marie que le salut du monde a commencé et que c'est par Marie qu'il doit être consommé. La grandeur de la Très Sainte Vierge Marie n'a presque pas paru dans le premier avènement, mais à la fin des temps, la grandeur de Marie éclatera plus que jamais en grâces de miséricorde pour les pécheurs et en grâces de force contre les ennemis de l'Église.

Dans les derniers temps, dit-il encore, le démon suscitera beaucoup de persécutions et agira par d'irrésistibles ruses et séductions, mais le pouvoir de Marie contre les démons éclatera particulièrement. Par la Vraie Dévotion Mariale telle que la révèle saint Louis-Marie dans son *Traité de la vraie dévotion*, Marie formera de grands saints. Ces âmes formées par Marie y verront clair grâce à la foi et arriveront à bon port malgré les tempêtes. Elles feront triompher Notre Seigneur Jésus-Christ dans leur vie.

Cette Vraie Dévotion enseigne à faire toutes ses actions par Marie, avec Marie, en Marie et pour Marie afin qu'elle les embellisse pour qu'elles plaisent à Dieu et l'honorent. De même que Marie a formé Jésus en son sein, de même, par la Vraie Dévotion, elle forme les âmes à l'image de Jésus, dans son Cœur Immaculé.

Saint Louis-Marie affirme que dans les derniers temps, Dieu veut que sa Sainte Mère soit plus connue, plus aimée, plus honorée que jamais elle ne l'a été. Notre époque de crises généralisées, ou d'apostasie générale, est proche de ces '*derniers temps*'. Le Psautier se révèle être le remède qui fait naître les âmes à la Vraie Dévotion. La Vraie Dévotion à Marie est le chemin des derniers temps, le canal encore ouvert. C'est là, très certainement, l'universelle panacée ! À utiliser sans modération, car comme conclut le psalmiste : « *Faites paraître votre miséricorde Seigneur, selon l'espérance que nous avons en vous* » Ps 32.

Simon de Cyrène

Chronique du Prieuré

Page réservée aux abonnés